

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 91****22 février 1996****SOMMAIRE**

(Les) Amis du Vieux Mersch, A.s.b.l., Mersch	page 4323	Falc S.A.	4323
Ancienne Energolux, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., Luxembourg	4333, 4334	FGL-Deloitte & Touche Internal Audit, S.à r.l., Luxembourg	4337
Capital Consulting & Services AG, S.à r.l.	4322	First Snack, S.à r.l., Luxembourg	4339
Coge S.A. Holding, Luxembourg	4335	Five Arrows Internationaler Rentenfonds, S.A., Luxembourg	4340, 4342
Commerce and Transportation S.A., Luxembourg	4327	Forum des Arts, A.s.b.l., Luxembourg	4322
Comor, S.à r.l., Helmsange	4329	Hadan, S.à r.l., Luxembourg	4355
Compagnie d'Investissements Mobiliers S.A., Luxbg	4327	Hawk Finance S.A., Luxembourg	4356
Conseil Comptable S.A., Luxembourg	4329	Henrocor Business S.A., Luxembourg	4338, 4339
Continental Leasing S.A., Luxembourg	4322	HORIZON, Horizon Systems S.A., Mamer	4366
Coraline, S.à r.l., Luxembourg	4330, 4331	I.B.C.O., International Broadcasting Company S.A., Luxembourg	4357
Credis Bond Fund Management Company, Luxbg	4328	Immobilière de Cheret S.A., Luxembourg	4356
Credis Capital, Sicav, Luxembourg	4329	Imprimerie de l'Europe S.A., Luxembourg	4355
Credis Commodity Fund Management Company, Luxembourg	4329	Inda Investment S.A., Luxembourg	4357
Credis Equity Fund Management Company, Luxbg	4332	Irlux Invest S.A., Luxembourg	4352, 4353
Credis Forex Fund Management Company, Luxbg	4333	J.P. Morgan Fund Services S.A., Luxembourg	4358
Credis Fund Holding (Luxembourg) S.A., Luxembg	4334	Kafag International Portfolio S.A., Luxembourg	4359
Credis Fund Service (Luxembourg) S.A., Luxembg	4335	Kafag International Short Term Fund S.A., Luxbg	4360
Credis Holding Europe (Luxembourg) S.A., Luxbg	4335	KB Securities S.A.H., Luxembourg	4347
Credis Money Market Fund Management Company, Luxembourg	4338	Kemano S.A., Luxembourg	4322
CS First Boston Portfolio Management S.A., Luxbg	4338	L.A. Films Services, S.à r.l.	4323
CS Fixed Interest DM Management Company S.A., Luxembourg	4340	L.A. Films, S.à r.l.	4323
CS Fixed Interest Ecu Management Company S.A., Luxembourg	4344	Lang Frères, S.à r.l., Grevenmacher	4358, 4359
CS Fixed Interest SFR Management Company S.A., Luxembourg	4345	Linag S.A., Luxembourg	4334
CS Portfolio Management Company S.A., Luxembg	4345	LISSA Luxembourg Information Systems S.A., Luxembourg	4363
Deloitte & Touche Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	4326, 4327	Luxembourg Multi Investment Group S.A., Heisdorf	4361, 4362
Deloitte Touche Tohmatsu Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	4332, 4333	Luximmomat, S.à r.l., Luxembourg	4359, 4360
Développement International S.A., Luxbg	4331, 4332	Malco Holding S.A., Luxembourg	4360
Digen S.A., Luxembourg	4345	Marilux, S.à r.l., Luxembourg	4362
Dynamic Enhanced Fund Management Company S.A., Luxembourg	4354	Marketing and Research International, S.à r.l., Luxembourg	4363
European Informatics Center, S.à r.l., Steinfort	4354	24/25 Media Productions S.A., Luxembourg	4324
European Network Fund Management Company S.A., Luxembourg	4353	Medical & Natural Products S.A., Luxembourg	4364
Europe Innovation Fund Management Company S.A., Luxembourg	4354	MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A., Luxembg	4364
Euro-Poly-Menuiseries, S.à r.l., Pétange	4354	Metropolitan Finance S.A.H., Luxembourg	4365
		MJ Media Group S.A.	4365
		Omega Ship S.A.	4324
		Print Office, S.à r.l.	4323
		Star Import Export, S.à r.l.	4324

**CONTINENTAL LEASING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

Monsieur Y. Wallers dénonce, pour des raisons de convenances personnelles, au mandat d'administrateur qui lui a été confié au sein de la société et ce avec effet immédiat.

Y. Wallers.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1996, vol. 476, fol. 19, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05234/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1996.

**KEMANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 25.869.

## EXTRAIT

Lors de la publication de l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 7 octobre 1994, il y a lieu de rajouter et de lire que:

«le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 1996.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1996, vol. 476, fol. 22, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05286/677/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 1996.

**FORUM DES ARTS, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1021 Luxembourg, B.P. 2124.

*Composition du Comité (depuis avril 1995)*

Président d'honneur: Henri Juda, Nospelt.

Président: Manou Servais, 24, rue de Strassen, L-8156 Bridel.

Secrétaire général: Charles Muller, 39, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Vice-présidente: Sophie Wagner, Luxembourg.

Trésorier général: Jerry Charpentier, Luxembourg.

Représentants de la section «Luxembourg Percussion»:

Direction: Paul Mootz, 34, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg;

Romy Christen, Helmsange.

Représentants de la section «Luxembourg Dance Company»:

Direction: Christiane Eiffes, 1, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg;

Bernard Baumgarten, Francfort;

Lydie Bintener, Helmdange;

Dominique Pütz-Hellinckx, Nothum;

Malou Schleimer, Nospelt;

Malou Thein, Luxembourg.

Représentant de «Szapora»:

Carlo Wagner, 23, rue des Tanneurs, L-8355 Garnich.

Représentants du groupe flamenco «TRIANA»:

Direction: Marco Garcia, 16, Ceinture des Rosiers, L-2446 Howald;

Carmen Lanz, Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05361/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 1996.

**CAPITAL CONSULTING & SERVICES AG, Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 51.947.

Le siège social de la société, situé 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

LUX-AUDIT S.A. démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 février 1996.

FIDUCIAIRE CENTRALE  
DU LUXEMBOURG S.C.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1996, vol. 476, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05756/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1996.

**LES AMIS DU VIEUX MERSCH, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7502 Mersch, B.P. 138.

*Composition du Comité*

Président (depuis 1985): Emmanuel Servais, 24, rue de Strassen, L-8156 Bridel.  
 Vice-président: Guy Pauly, 40, rue Belle-Vue, L-7516 Rollingen/Mersch.  
 Secrétaire: Trudy Zweers, 5, avenue de la Gare, L-7535 Mersch.  
 Trésorier: Jean-Marie Sinner, 3, rue des Champs, L-7764 Bissen.  
 Membres: Jeanny Friederich-Schmit, 13, Rond-Point Hurkes, L-7591 Beringen;  
 Roger Hilbert, 97, route d'Arlon, L-7513 Mersch;  
 Camille Royer, 4, rue de Larochette, L-7543 Berschbach;  
 Maisy Weyrich, 32, rue des Prés, L-7561 Mersch;  
 Robert Weyrich, 32, rue des Prés, L-7561 Mersch.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05362/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 1996.

**FALC S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 35.115.

1. Monsieur Fred Molitor de Luxembourg donne sa démission en tant qu'administrateur, avec effet immédiat.  
 2. EUROFIDUCIAIRE S.A. donne sa démission en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

3. EUROFINANCIERE S.A. résilie le contrat de domiciliation du siège de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 janvier 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05806/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1996.

**L.A. FILMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 32.948.

La FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Société Civile de Révisions d'Expertises Comptables, Fiscales et Financières, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, fait savoir qu'elle a dénoncé le siège social avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1996, vol. 476, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05846/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1996.

**L.A. FILMS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

La FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Société Civile de Révisions d'Expertises Comptables, Fiscales et Financières, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, fait savoir qu'elle a dénoncé le siège social de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1996, vol. 476, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05847/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1996.

**PRINT OFFICE, Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 20.765.

Le siège social au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 janvier 1996.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE GENERALE  
DE LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1996, vol. 476, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05602/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 1996.

**STAR IMPORT EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 49.034.

*Dénonciation du siège social*

Le siège social de la société, situé 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 1996.

FIDUCIAIRE

CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1996, vol. 476, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05914/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1996.

**OMEGA SHIP S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 39.281.

*Dénonciation du siège*

Les Administrateurs de la société FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, ont décidé de dénoncer le siège social de la société OMEGA SHIP S.A. (R. C. B 39.281) et ce, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 1996.

*Pour la FIDUCIAIRE ET SOCIETE  
DE GESTION EUROPEENNE S.A.*

Les Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05577/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 1996.

**24/25 MEDIA PRODUCTIONS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 18, rue Dicks.

## STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am dreissigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1.- Die Gesellschaft CREATIVE INVESTMENT, mit Sitz in Panama, hier vertreten durch Herrn Roland Mertens, réviseur d'entreprises, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 28. November 1995;
  - 2.- Die Gesellschaft PANINVEST INVESTMENT INC., mit Sitz in Panama, hier vertreten durch Herrn Roland Mertens, vorgeannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 28. November 1995.
- Die vorgenannten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Welche Komparanten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

**Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital****Art. 1.** Unter der Bezeichnung 24/25 MEDIA PRODUCTIONS S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.**Art. 4.** Die Gesellschaft hat ausschliesslich die Finanzierung von Kapitalrisiken im Rahmen audiovisueller Produktionen zum Gegenstand. Sie kann alle mit dem Gesellschaftsgegenstand direkt oder indirekt verbundenen kommerziellen, finanziellen, bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter betreffenden Geschäfte ausüben.

Die Finanzierung erfolgt durch Barzahlungen im Hinblick auf die Erfüllung des Produktionsvertrages oder von Leistungen, die in Zusammenhang mit der Produktion stehen und den Bedingungen des Artikels 1 des Gesetzes vom 13. Dezember 1988 zur steuerlichen Begünstigung der den Medienbereich betreffenden Investmentzertifikate entsprechen.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls die Produktion kinematographischer, audiovisueller und videographischer Programme oder Filme sowie mit der Aufnahme, der Verbesserung und Reproduktion von Ton und Bild verbundenen, bekannten oder unbekanntenen Leistungen, die Aufgabe beziehungsweise Auflage jeder möglichen Ton- oder Bildaufnahme, die Promotion und Distribution dieser Produkte.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertsechzigtausend Luxemburger Franken (1.260.000,- LUF), eingeteilt in eintausendzweihundertsechzig (1.260) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

#### **Verwaltung - Aufsicht**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

**Art. 11.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

#### **Geschäftsjahr - Generalversammlung**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Dezember bis zum dreissigsten November des darauffolgenden Jahres.

**Art. 13.** Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 14.** Die rechtmässige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

**Art. 15.** Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

**Art. 16.** Die jährliche Hauptversammlung findet am dritten Mittwoch des Monats April um 10.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort statt.

Ist dieser Tag ein Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Arbeitstag statt.

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmungen*

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am dreissigsten November neunzehnhundertsechsendneunzig.

2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Die Gesellschaft CREATIVE INVESTMENT, drei Aktien . . . . .	3
2.- Die Gesellschaft PANINVEST INVESTMENT INC., eintausendzweihundertsiebenundfünfzig Aktien . . . . .	1.257
Total: eintausendzweihundertsechzig Aktien . . . . .	1.260

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einer Million zweihundertsechzigtausend Luxemburger Franken (1.260.000,- LUF), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

#### Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

#### Schätzung der Gründungskosten

Die Komparenten schätzen den Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, auf ungefähr sechzigtausend Franken (60.000,-).

#### Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen erkennen, und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- Herr Rudolf Bügler, Kaufmann, wohnhaft in D-68305 Mannheim, Pirnaer Strasse 5,
- Herr Dietmar Noss, Werbekaufmann, wohnhaft in D-67249 Dirmstein, Obertor 4A,
- Herr Benny B. Weiler, Geschäftsführer, wohnhaft in Mannheim.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Eckerhard Geisz, Rechtsanwalt, wohnhaft in Mannheim.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausendundeins.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, 18, rue Dicks.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Mertens, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 875, fol. 59, case 3. – Reçu 12.600 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Dezember 1995.

F. Baden.

(00001/200/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

### **DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 35.085.

Le bilan au 31 août 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1995, vol. 475, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés . . . . .	LUF	(134.139)
Résultat de l'exercice . . . . .		( 36.426)
Affectation du résultat de l'exercice:		
Report à nouveau . . . . .	(36.426)	
Résultats reportés . . . . .		(170.565)

#### Comité de gérance

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 24 novembre 1995, que MM. John B. Geggan, Maurice Lam, Arno Schleich, Edy Schmit, François Weis, Eric van de Kerkhove, Vafa Moayed, Franz Prost, Paul Laplume, François Winandy et Madame Mireille Gehlen ont été nommés gérants jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 1995.

Il résulte du même procès-verbal que Monsieur John B. Geggan a été chargé de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 15 décembre 1996.

Signature.

(00051/507/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 35.085.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1995, vol. 475, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultats reportés . . . . .	LUF	(170.565)
Résultat de l'exercice . . . . .		202.494
Résultat disponible . . . . .		<u>31.929</u>
Affectation du résultat de l'exercice:		
Réserve légale . . . . .		1.596
Report à nouveau . . . . .		30.333
Résultats reportés . . . . .		<u>( 30.333)</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1996.

Signatures.

(00052/507/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**COMMERCE AND TRANSPORTATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 40.608.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme COMMERCE AND TRANSPORTATION S.A., tenue à Luxembourg le 11 décembre 1995, que:

- Les comptes annuels aux 31 décembre 1992, 31 décembre 1993 et 31 décembre 1994 ont été approuvés, et les résultats des exercices ont été reportés.
- Décharge a été donnée au Commissaire aux comptes et aux administrateurs pour la période allant de 1992 à 1994.
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes et des Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 1995.
- Transfert du siège social du 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte aux 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
 Pour la société  
 INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 476, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): .

(00031/729/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS MOBILIERS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.439.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le six décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS MOBILIERS, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.439, constituée suivant acte notarié en date du 21 mai 1963, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 61 du 22 juillet 1963 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 307 du 28 juin 1993.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 508 du 5 octobre 1995.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim,

qui désigne comme secrétaire, Madame Claudine Axmann-Haag, employée privé, demeurant à Huncherange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Marc Neuen, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 décembre 1995, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Erny Houdremont, fondé de pouvoir principal, demeurant à Remich, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

- 3) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS MOBILIERS a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, C. Axmann-Haag, M. Neuen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 87S, fol. 72, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

F. Baden.

(00033/200/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**CREDIS BOND FUND MANAGEMENT COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 44.866.

Suite à la démission du Dr. Andreas Spahni de son mandat d'administrateur, le Conseil d'Administration de la CREDIS BOND FUND MANAGEMENT COMPANY se compose dès à présent comme suit:

Heinz Hofmann, Président, Zurich,

Herbert Kahlich, Vice-Président, Zurich,

Klaus Bissmann, Administrateur, Zurich,

Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme

CREDIS BOND FUND MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(00037/736/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**COMOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Helmsange, 44, rue de Près.  
R. C. Luxembourg B 15.305.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 91, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 28 décembre 1995.

Signatures.

(00032/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

---

**CONSEIL COMPTABLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 48.015.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1995, vol. 475, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Affectation du résultat de l'exercice . . . . .	LUF
Réserve légale . . . . .	1.130
Report à nouveau . . . . .	21.478
Résultat reporté . . . . .	21.478

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Signature.

(00034/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

---

**CREDIS CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 42.121.

Suite à la démission du Dr. Andreas Spahni de son mandat d'administrateur, le Conseil d'Administration de la CREDIS CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable se compose dès à présent comme suit:

Heinz Hofmann, Président, Zurich,  
Herbert Kahlich, Vice-Président, Zurich,  
Klaus Bissmann, Administrateur, Zurich,  
Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme  
CREDIS CAPITAL, SICAV  
R. Melchers  
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00038/736/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

---

**CREDIS COMMODITY FUND MANAGEMENT COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 49.951.

Suite à la démission du Dr. Andreas Spahni de son mandat d'administrateur, le Conseil d'Administration de la CREDIS COMMODITY FUND MANAGEMENT COMPANY se compose dès à présent comme suit:

Heinz Hofmann, Président, Zurich,  
Herbert Kahlich, Vice-Président, Zurich,  
Klaus Bissmann, Administrateur, Zurich,  
Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme  
CREDIS COMMODITY FUND MANAGEMENT COMPANY  
R. Melchers  
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00039/736/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

---

**CORALINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.357.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the seventh of December.  
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SCHRODER VENTURES HOLDINGS LIMITED, a company with registered office at 120 Cheapside, London EC2V 6DS, United Kingdom,

here represented by Mr Teunis Akkerman, economic counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London, on November 17th, 1995,

said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only partner of the «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle) existing under the name of CORALINE, S.à r.l., R.C. B Number 48.357, with registered office in Luxembourg.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg, on July 28th, 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 1994, page 22718.

The Articles of Incorporation have been amended by two deeds of Maître Marc Elter, notary prenamed, dated August 11th, 1994, and February 9th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil Spécial of 1994, page 23842 and 1995, page 12794.

- The company's capital is set at seventy million (70,000,000.-) Italian lire, represented by seventy (70) shares of a par value of one million (1,000,000.-) Italian lire, all entirely subscribed to and fully paid in.

- ROSACE, S.à r.l. became the sole shareholder of the company CORALINE, S.à r.l. pursuant to the above-mentioned deed, dated February 9th, 1995. ROSACE, S.à r.l. was dissolved pursuant to a deed before the undersigned notary dated April 18th, 1995, all its assets and liabilities having been retaken by its liquidator SCHRODER VENTURES HOLDINGS LIMITED, appearing party.

- Following such dissolution and retaking of the assets and liabilities, the sole shareholder resolved to amend Article 6 of the Articles of Incorporation concerning the corporate capital to give it the following wording:

«**Art 6.** The Company's capital is set at seventy million (70,000,000.-) Italian lire, represented by seventy (70) common shares of a par value of one million (1,000,000.-) Italian lire each, all entirely subscribed to by SCHRODER VENTURES HOLDINGS LIMITED, a company with registered office at 120 Cheapside, London EC2V 6DS, United Kingdom, and fully paid up in cash or in kind.»

- The sole shareholder then resolved to add the following paragraph at the end of Article 7 of the Articles of Incorporation:

«**Art. 7. Paragraph 5.** The company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in the law on commercial companies as amended.»

- The sole shareholder authorizes the company to repurchase four (4) of its own shares of a par value of one million (1,000,000.-) Italian lire each, fully paid up, at a price of two billion one hundred and eighty-four million five hundred thousand (2,184,500,000.-) Italian lire to be appropriated from the extraordinary available reserves of the company, such authorization being valid for a period up to and including 31st December, 1995.

- The sole shareholder authorizes Mr Teunis Akkerman and/or Mr Stefan Arts, both economic counsel, residing in Luxembourg respectively Tuntange, to appear before a notary, as soon as the repurchase is performed in order to state the repurchase by the company of four (4) of its own shares.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SCHRODER VENTURES HOLDINGS LIMITED, société avec siège social au 120 Cheapside, Londres EC2V 6DS, Royaume Uni,

ici représentée par Monsieur Teunis Akkerman, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 17 novembre 1995,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle existant sous la dénomination de CORALINE, S.à r.l., R.C. B Numéro 48.357, avec siège social à Luxembourg.

La société a été constituée suivant acte du notaire Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1994, page 22718.

Les statuts ont été modifiés suivant deux actes du notaire Marc Elter, prénommé, en date du 11 août 1994 et du 9 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial de 1994, page 23842 et 1995, page 12794.

- Le capital social de cette société est de soixante-dix millions (70.000.000,-) de liras italiennes, représenté par soixante-dix (70) parts sociales d'une valeur nominale d'un million (1.000.000,-) de liras italiennes chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

- ROSACE, S.à r.l. est devenue seule associée de la société CORALINE, S.à r.l., suivant l'acte sus-visé du 9 février 1995. ROSACE, S.à r.l. a été dissoute suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 avril 1995, tous ses avoirs et tous ses engagements ayant été repris par son liquidateur, SCHRODER VENTURES HOLDINGS LIMITED, comparante aux présentes.

- Suite à cette dissolution et à cette reprise d'actif et passif, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts concernant le capital social, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art 6.** Le capital social est fixé à soixante-dix millions (70.000.000,-) de liras italiennes, représenté par soixante-dix (70) parts sociales d'une valeur nominale d'un million (1.000.000,-) de liras italiennes chacune, toutes entièrement souscrites par SCHRODER VENTURES HOLDINGS LIMITED, société avec siège social au 120 Cheapside, Londres EC2V 6DS, Royaume-Uni, et intégralement libérées en espèces ou en nature.»

- L'associé unique décide ensuite d'ajouter l'alinéa suivant à la fin de l'article 7 des statuts:

«**Art. 7. Cinquième alinéa.** La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

- L'associé unique autorise la société à racheter quatre (4) de ses propres parts sociales d'une valeur nominale d'un million (1.000.000,-) de liras italiennes chacune, entièrement libérées, pour le prix de deux milliards cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent mille (2.184.500.000,-) liras italiennes à prélever sur les réserves disponibles extraordinaires de la société, cette autorisation étant valable jusqu'au 31 décembre 1995 inclus.

- L'associé unique autorise Monsieur Teunis Akkerman et/ou Monsieur Stefan Arts, tous deux conseillers économiques, demeurant à Luxembourg respectivement Tuntange, aux fins de comparaître devant notaire, dès que le rachat est effectué, pour constater le rachat par la société de quatre (4) de ses propres parts sociales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Akkerman, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 87S, fol. 98, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(00035/230/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**CORALINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.357.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 7 décembre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1995.

A. Schwachtgen.

(00036/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 25.058.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 47S, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour la société

Signature

(00055/608/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 25.058.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue à Luxembourg en date du 28 décembre 1995*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Le mandat de CORPORATE MANAGEMENT CORP., CORPORATE COUNSELORS LTD, CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD, en tant qu'administrateurs, et le mandat de Monsieur Lex Benoy, en tant que commissaire aux comptes, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1995.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1996, vol. 475, fol. 2, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00056/608/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**CREDIS EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 44.867.

Suite à la démission du Dr. Andreas Spahni de son mandat d'administrateur, le Conseil d'Administration de la CREDIS EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY se compose dès à présent comme suit:

Heinz Hofmann, Président, Zurich,  
Herbert Kahlich, Vice-Président, Zurich,  
Klaus Bissmann, Administrateur, Zurich,  
Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme  
CREDIS EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY  
R. Melchers  
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00040/736/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**DELOITTE TOUCHE TOHMATSU LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 35.084.

Le bilan au 31 août 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1995, vol. 475, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultats reportés . . . . .	LUF	( 84.654)
Résultat de l'exercice . . . . .		170.619
Résultat disponible . . . . .		<u>85.965</u>
Affectation du résultat de l'exercice:		
Réserve légale . . . . .	4.298	
Report à nouveau . . . . .	<u>81.667</u>	
Résultats reportés . . . . .		<u>81.667</u>

*Comité de gérance*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 24 novembre 1995, que MM. John B. Geggan, Maurice Lam, Arno Schleich, Edy Schmit, François Weis, Eric van de Kerkhove, Robin A. Fryer, Vafa Moayed et Madame Mireille Gehlen ont été nommés gérants jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 1995.

Il résulte du même procès-verbal que MM. John B. Geggan et Arno Schleich ont été chargés de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1996.

Signatures.

(00053/507/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**DELOITTE TOUCHE TOHMATSU LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 35.084.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1995, vol. 475, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultats reportés . . . . .	LUF	81.667
Résultat de l'exercice . . . . .		(78.840)
Affectation du résultat de l'exercice:		
Report à nouveau . . . . .	(78.840)	
Résultats reportés . . . . .		<u>2.827</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1996.

Signatures.

(00054/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**CREDIS FOREX FUND MANAGEMENT COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.629.

Suite à la démission du Dr. Andreas Spahni de son mandat d'administrateur, le Conseil d'Administration de la CREDIS FOREX FUND MANAGEMENT COMPANY se compose dès à présent comme suit:

Heinz Hofmann, Président, Zurich,

Herbert Kahlich, Vice-Président, Zurich,

Klaus Bissmann, Administrateur, Zurich,

Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme

CREDIS FOREX FUND MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00041/736/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**ANCIENNE ENERGOLUX, S.à r.l. & Cie, Société en commandite simple,****(anc. ENERGOLUX, S.à r.l. & Cie).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.645.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) la société à responsabilité limitée ENERGOLUX, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg,

ici représentée par son gérant, Monsieur Jean Lonien, ci-après nommé;

2) Monsieur Jean Lonien, ingénieur technicien, demeurant à Bergem, 71, rue de la Forêt, en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société en commandite simple ENERGOLUX, S.à r.l. & Cie, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 août 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 267 du 25 octobre 1982 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 28 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 589 du 10 décembre 1993, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la société en ANCIENNE ENERGOLUX, S.à r.l. & Cie, société en commandite simple.

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** La société existe sous la dénomination de ANCIENNE ENERGOLUX, S.à r.l. & Cie, société en commandite simple.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts relatif à la répartition des parts sociales comme dit ci-après:

«**Art. 6. Deuxième alinéa.** Les deux cents (200) parts sociales sont réparties comme suit:

– ANCIENNE ENERGOLUX, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, dix parts sociales . . . . .	10
– M. Jean Lonien, ingénieur technicien, demeurant à Bergem, 71, rue de la Forêt, cent quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	190
Total: deux cents parts sociales . . . . .	200»

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

«**Art. 9. Premier alinéa.** La société à responsabilité limitée ANCIENNE ENERGOLUX, S.à r.l. & Cie est, en sa qualité d'associée commanditée, chargée de la gestion et de l'administration de la société.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lonien, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1995, vol. 87S, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1995.

F. Baden.

(00058/200/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**ANCIENNE ENERGOLUX, S.à r.l. & Cie, Société en commandite simple.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 19.645.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1996.

F. Baden.

(00059/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**CREDIS FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 45.726.

Suite à la démission de Messieurs Manfred Adami, Dr. Andreas Spahni et Peter Bretscher de leur mandat d'administrateur, le Conseil d'Administration de la CREDIS FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, se compose dès à présent comme suit:

Heinz Hofmann, Président, Zurich,

Herbert Kahlich, Vice-Président, Zurich,

Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme

CREDIS FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme  
R. Melchers

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

(00042/736/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**LINAG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 26.370.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 81, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00087/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**CREDIS FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 45.727.

Suite à la démission de Messieurs Manfred Adami et Dr. Andreas Spahni de leur mandat d'administrateur, le Conseil d'Administration de la CREDIS FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, se compose dès à présent comme suit:

Heinz Hofmann, Président, Zurich,  
Herbert Kahlich, Vice-Président, Zurich,  
Raymond Melchers, Administrateur-Délégué, Luxembourg.

*Réviseur d'entreprises*

PRICE WATERHOUSE, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme  
CREDIS FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.  
R. Melchers  
*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(00043/736/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**CREDIS HOLDING EUROPE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 45.630.

Suite à la démission des Messieurs Manfred Adami et Dr. Andreas Spahni de leur mandat d'administrateur, le conseil d'administration de la CREDIS HOLDING EUROPE (LUXEMBOURG) S.A. se compose dès à présent comme suit:

Président: Heinz Hofmann, Zurich;  
Vice-président: Herbert Kahlich, Zurich;  
Administrateur-délégué: Raymond Melchers, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme  
CREDIS HOLDING EUROPE  
(LUXEMBOURG) S.A.  
R. Melchers  
*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(00044/736/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**COGE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le six décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur René Moris, conseil fiscal, demeurant à Weimershof;
- 2) La société à responsabilité limitée DMS & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur,

ici représentée par Monsieur René Moris, prénommé, agissant en sa qualité de gérant-associé de ladite Société, et comme mandataire d'un deuxième gérant-associé, savoir Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 décembre 1995, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de COGE S.A. HOLDING.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million six cent mille francs luxembourgeois (1.600.000,- LUF), représenté par mille six cents (1.600) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième lundi du mois de juin à onze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur René Moris, mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	1.599
2) La société à responsabilité limitée DMS & ASSOCIES, S.à r.l., une action . . . . .	1
Total: mille six cents actions . . . . .	1.600

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million six cent mille francs luxembourgeois (1.600.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de soixante-cinq mille francs (65.000.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur René Moris, conseil fiscal, demeurant à Weimershof,
  - b) Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,
  - c) Monsieur Thierry Drot, réviseur d'entreprises, demeurant à Arlon.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée D.M.S. ET ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille un.

5) Le siège social est fixé à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Moris, L. Sunnen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 87S, fol. 72, case 2. – Reçu 16.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

F. Baden.

(00002/200/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**FGL-DELOITTE & TOUCHE INTERNAL AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 45.980.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1995, vol. 475, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Affectation du résultat de l'exercice:	LUF
Report à nouveau . . . . .	(21.206)
Résultat reporté . . . . .	(21.206)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1996.

Signature.

(00064/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**CREDIS MONEY MARKET FUND MANAGEMENT COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 36.832.

Suite à la démission du Dr Andreas Spahni de son mandat d'administrateur, le conseil d'administration de CREDIS MONEY MARKET FUND MANAGEMENT COMPANY se compose dès à présent comme suit:

Président: Heinz Hofmann, Zurich;  
Vice-président: Herbert Kahlich, Zurich;  
Administrateur: Klaus Bissmann;  
Administrateur-délégué: Raymond Melchers, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme  
CREDIS MONEY MARKET FUND  
MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00045/736/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**CS FIRST BOSTON PORTFOLIO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 40.874.

Suite à la démission du Dr Andreas Spahni de son mandat d'administrateur, le conseil d'administration de CS FIRST BOSTON PORTFOLIO MANAGEMENT S.A. se compose dès à présent comme suit:

Président: Heinz Hofmann, Zurich;  
Vice-président: Herbert Kahlich, Zurich;  
Administrateur: Klaus Bissmann;  
Administrateur-délégué: Raymond Melchers, Luxembourg.

Le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme  
CS FIRST BOSTON PORTFOLIO  
MANAGEMENT S.A.

R. Melchers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00046/736/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**HENROCOR BUSINESS S.A., Société Anonyme  
(anc. FINANCIERE HENROCOR S.A.).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 36.628.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le six décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE HENROCOR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 36.628, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 349 du 26 septembre 1991.

L'assemblée est ouverte à midi dix sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim,

qui désigne comme secrétaire, Madame Claudine Axmann-Haag, employée privée, demeurant à Huncherange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Marc Neuen, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Changement de la dénomination sociale en HENROCOR BUSINESS S.A.
- 2) Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en HENROCOR BUSINESS S.A.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de HENROCOR BUSINESS S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, C. Axmann- Haag, M. Neuen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 87S, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

F. Baden.

(00065/200/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**HENROCOR BUSINESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1996.

F. Baden.

(00066/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**FIRST SNACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1870 Luxembourg, 18A, rue Kohlenberg.

R. C. Luxembourg B 31.232.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le douze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Nico Konen, commerçant, demeurant à Luxembourg;

2) Monsieur Michel Zenner, commerçant, demeurant à Gilsdorf.

Lesquels comparants, réunis en assemblée générale extraordinaire débutant à quinze heures, ont exposé au notaire instrumentaire et l'ont prié d'acter que:

– il a été constitué la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de FIRST SNACK, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, R.C. n° B 31.232, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 369 du 13 décembre 1989;

– les statuts de la société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 13 du 14 janvier 1994;

– ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée FIRST SNACK, S.à r.l., préqualifiée;

– le capital social de la société est fixé à cinq cent mille (500.000,- frs), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement libérées en espèces;

– l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Rapport du commissaire-vérificateur;

2.- Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur;

3.- Décharge aux gérants;

4.- Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans;

## 5.- Divers.

Ceci exposé, les associés préqualifiés ont abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, ont pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'adopter le rapport du commissaire-vérificateur soumis à l'assemblée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière à la liquidatrice, la société FIDUCIAIRE JOHN NEUMAN, avec siège social à L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon, et au commissaire-vérificateur, la société FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, société ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de la Couronne de Chêne, pour l'accomplissement de leurs fonctions dans le cadre de la liquidation de la société.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de prononcer la clôture de la liquidation et de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-1870 Luxembourg, 18A, rue Kohlenberg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Konen, M. Zenner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 87S, fol. 98, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(00067/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**CS FIXED INTEREST DM MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 35.048.

Suite à la démission du Dr Andreas Spahni de son mandat d'administrateur, le conseil d'administration de CS FIXED INTEREST DM MANAGEMENT COMPANY se compose dès à présent comme suit:

Président: Heinz Hofmann, Zurich;

Vice-président: Herbert Kahlich, Zurich;

Administrateur: Klaus Bissmann;

Administrateur-délégué: Raymond Melchers, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme  
CS FIXED INTEREST DM  
MANAGEMENT COMPANY  
R. Melchers

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(00047/736/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**FIVE ARROWS INTERNATIONALER RENTENFONDS, Société Anonyme d'Investissement.**

Registered office: Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the eleventh of October.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FIVE ARROWS INTERNATIONALER RENTENFONDS, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 26th of August 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided over by Mr Guy Verhoustraeten, bank employee, residing in Eischen.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Miss Fabienne Berton, bank employee, residing in Thionville.

The meeting elects as scrutineer Mr Francis Nilles, bank employee, residing in Schouweiler.

The chairman declares and requests the notary to state:

1) That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the attendance list, out of two thousand fifteen point three thousand one hundred and twenty (2,015.3120) outstanding shares, one thousand two hundred and seventy-eight point four thousand three hundred and thirty (1,278.4330) shares, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) That the present meeting has been convened by notices sent by registered letters to all the shareholders on the 27th of September, 1995.

IV) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Dissolution of FIVE ARROWS INTERNATIONALER RENTENFONDS.

2.- Appointment of BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, société anonyme, represented by Mr Jean-Edmond Ezard as Liquidator and determination of his power.

3.- Instructions given to the Liquidator to present his liquidation report at an Extraordinary General Meeting which must be held on 23 October, 1995 and to convoke an Extraordinary General Meeting for the closing of the liquidation on 6 November, 1995.

After the foregoing was approved by the meeting, the same took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to liquidate FIVE ARROWS INTERNATIONALER RENTENFONDS as of this date.

*Second resolution*

The meeting appoints as liquidator:

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, société anonyme, having its registered office in Luxembourg, represented by Mr Jean-Edmond Ezard, sous-directeur principal, residing in Blaschette.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the co-ordinated law on commercial companies. The liquidator will be entitled to perform the deeds and operations stipulated in article 145 without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clause, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the company.

The liquidator is authorised, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxy holders, such part of his authority he will determine and for the duration he will fix.

*Third resolution*

The meeting gives instructions to the liquidator to present his liquidation report at an Extraordinary General Meeting which must be held on 23rd of October, 1995 and to convoke an Extraordinary General Meeting for the closing of the liquidation on 6th of November, 1995.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing which are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le onze octobre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de FIVE ARROWS INTERNATIONALER RENTENFONDS, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Monsieur Guy Verhoustraeten, employé de banque, demeurant à Eischen.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Fabienne Berton, employée de banque, demeurant à Thionville.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Francis Nilles, employé de banque, demeurant à Schouweiler.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'il détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que sur deux mille quinze virgule trois mille cent vingt (2.015,3120) actions en circulation, mille deux cent soixante-dix-huit virgule quatre mille trois cent trente (1.278,4330) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que l'assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à tous les actionnaires par lettres recommandées en date du 27 septembre 1995.

IV) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Dissolution de FIVE ARROWS INTERNATIONALER RENTENFONDS.
- 2.- Nomination de la BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, société anonyme, représentée par Monsieur Jean-Edmond Ezard, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Instructions au liquidateur de présenter son rapport de liquidation lors d'une Assemblée Générale Extra-ordinaire devant se tenir le 23 octobre 1995 et de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 6 novembre 1995 afin de constater la clôture de la liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de FIVE ARROWS INTERNATIONALER RENTENFONDS avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur:

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG S.A., ayant son siège à Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Edmond Ezard, demeurant à Blaschette.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne instructions au liquidateur de présenter son rapport de liquidation lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le 23 octobre 1995 et de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 6 novembre 1995 afin de constater la clôture de la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Verhoustraeten, F. Berton, F. Nilles, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1995, vol. 86S, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1995.

C. Hellinckx.

(00068/215/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**FIVE ARROWS INTERNATIONALER RENTENFONDS, Société Anonyme d'Investissement.**

Registered office: Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the sixth of November.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FIVE ARROWS INTERNATIONALER RENTENFONDS, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 26th of August 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided over by Mr Guy Verhoustraeten, bank employee, residing in Eischen.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mr Francis Nilles, bank employee, residing in Schouweiler.

The meeting elects as scrutineer Mr Philippe Visconti, bank employee, residing in Audun-le-Tiche.

The chairman declares and requests the notary to state:

I) That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the attendance list, out of two thousand fifteen point three thousand one hundred and twenty (2,015.3120) outstanding shares, nine hundred and fifty point one hundred and three (950.103) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) That the present meeting has been convened by notices sent by registered letters to all the shareholders.

IV) That an extraordinary general meeting held before the undersigned notary on the 11th of October, 1995 decided to liquidate FIVE ARROWS INTERNATIONALER RENTENFONDS as of the said date of 11th October, 1995.

The aforesaid meeting appointed as liquidator BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, having its registered office in Luxembourg.

V) That a second general meeting held on the 23rd of October, 1995 took note of the report of the liquidator and appointed as auditor TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l., Luxembourg.

VI) That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Approval of the Report of the Auditor «Commissaire à la Liquidation».
  - 2.- Discharge of the Board of Directors.
  - 3.- Discharge of the Liquidator and the Auditor «Commissaire à la Liquidation».
  - 4.- Closing of the liquidation.
  - 5.- Deposit of the net proceeds of the liquidation in favour of the «Caisse des Consignations» according to the law.
- After the foregoing was approved by the meeting, the same took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to approve the report of the auditor «Commissaire à la Liquidation» to the liquidation.

*Second resolution*

The meeting gives, without restrictions, full and entire discharge to the Board of Directors in office until the date of the liquidation.

*Third resolution*

The meeting gives, without restrictions, full and entire discharge to the auditor «Commissaire à la Liquidation» and to the liquidator for their mission.

*Fourth resolution*

The meeting pronounces the closing of the liquidation and states that the company is finally dissolved, and decides to keep the books and documents of the company during the legal period of five years with the office of BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Luxembourg.

*Fifth resolution*

The meeting notes that liquidation proceeds which are not being distributed will be transferred to the Caisse des Consignations to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing which are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le six novembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de FIVE ARROWS INTERNATIONALER RENTENFONDS, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Monsieur Guy Verhoustraeten, employé de banque, demeurant à Eischen.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Francis Nilles, employé de banque, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Philippe Visconti, employé de banque, demeurant à Audun-le-Tiche.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'il détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que sur deux mille quinze virgule trois mille cent vingt (2.015,3120) actions en circulation, neuf cent cinquante virgule cent trois (950,103) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que l'assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à tous les actionnaires par lettres recommandées.

IV) Qu'une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant en date du 11 octobre 1995, a prononcé la mise en liquidation de FIVE ARROWS INTERNATIONALER RENTENFONDS à compter du 11 octobre 1995.

Que cette assemblée a désigné comme liquidateur, BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg.

V) Qu'une seconde assemblée générale tenue en date du 23 octobre 1995, a pris connaissance du rapport du liquidateur et a désigné comme commissaire-vérificateur à la liquidation, TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l., Luxembourg.

VI) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2.- Décharge au Conseil d'Administration.
- 3.- Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 4.- Clôture de la liquidation.
- 5.- Transfert des produits nets de liquidation à la Caisse des Consignations conformément à la loi.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver le rapport du commissaire à la liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, aux membres du Conseil d'Administration en fonction jusqu'à la date de liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation.

*Quatrième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister, et décide de conserver les livres et documents sociaux pendant le délai légal de cinq ans aux bureaux de la BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Luxembourg.

*Cinquième résolution*

L'assemblée prend note que les produits de liquidation qui ne sont pas encore distribués seront transférés à la Caisse des Consignations et reviendront aux personnes autorisées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Verhoustraeten, F. Nilles, P. Visconti, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1995, vol. 86S, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1995.

C. Hellinckx.

(00069/215/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**CS FIXED INTEREST ECU MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 35.049.

Suite à la démission du Dr Andreas Spahni de son mandat d'administrateur, le conseil d'administration de CS FIXED INTEREST ECU MANAGEMENT COMPANY se compose dès à présent comme suit:

Président: Heinz Hofmann, Zurich;

Vice-président: Herbert Kahlich, Zurich;

Administrateur: Klaus Bissmann;

Administrateur-délégué: Raymond Melchers, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme  
CS FIXED INTEREST ECU  
MANAGEMENT COMPANY  
R. Melchers  
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(00048/736/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**CS FIXED INTEREST SFR MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 35.050.

Suite à la démission du Dr Andreas Spahni de son mandat d'administrateur, le conseil d'administration de CS FIXED INTEREST SFR MANAGEMENT COMPANY se compose dès à présent comme suit:

Président: Heinz Hofmann, Zurich;  
Vice-président: Herbert Kahlich, Zurich;  
Administrateur: Klaus Bissmann;  
Administrateur-délégué: Raymond Melchers, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme  
CS FIXED INTEREST SFR  
MANAGEMENT COMPANY  
R. Melchers  
*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00049/736/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**CS PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 43.281.

Suite à la démission du Dr Andreas Spahni de son mandat d'administrateur, le conseil d'administration de CS PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY se compose dès à présent comme suit:

Président: Heinz Hofmann, Zurich;  
Vice-président: Herbert Kahlich, Zurich;  
Administrateur: Klaus Bissmann;  
Administrateur-délégué: Raymond Melchers, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme  
CS PORTFOLIO  
MANAGEMENT COMPANY  
R. Melchers  
*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00050/736/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**DIGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Foyers.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le six décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) COGE S.A. HOLDING, société anonyme, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour et des statuts de laquelle les comparants déclarent avoir une parfaite connaissance,

ici représentée par Monsieur René Moris, conseil fiscal, demeurant à Weimershof, agissant en sa qualité d'administrateur de ladite Société et comme mandataire d'un deuxième administrateur, savoir Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 décembre 1995, laquelle restera annexée aux présentes;

2) Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DIGEN S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront

imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra faire, notamment dans le domaine de la production et de l'installation électrique, en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société, régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième lundi du mois de juin à onze heures au Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) COGE S.A. HOLDING, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) Monsieur Robert Becker, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,

b) Madame Liette Gales, employée privée, demeurant à Waldbredimus,

c) Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Juliette Beicht, employée privée, demeurant à Luxembourg.

4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille un.

5) Le siège social est fixé à Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Moris, L. Sunnen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 87S, fol. 71, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

F. Baden.

(00003/200/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**KB SECURITIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

—  
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the twentieth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Michel Kupfer, company director, residing at 24, Carrier Nov, F-66730 Campoussy (France);

2) Mr Ian Francis Burns, company director, residing in Celadon Cumberhills Road, Duffield, Derbyshire, DE56 4AS, United Kingdom.

Here represented by Mr Gianni Di Bari, private employee, residing at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, by virtue of two proxies given in Luxembourg, on 6th November, 1995.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time, with the registration authorities.

Such appearing parties, through their mandatory, have decided to form amongst themselves a limited holding company («société anonyme holding») in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a holding corporation (Société Anonyme Holding) under the name of KB SECURITIES S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may provisionally be transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is established for an unlimited period. The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatever form, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the management and development of such participating interests, subject to the provisions set in Article 209 of the law on commercial companies.

The Company may in particular acquire all types of securities, whether negotiable or not (inclusive those issued by any Government or any other international, national or local authority), and any other rights attached to them, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, and may exploit them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may proceed to the issue of bonds and debentures by way of public or private subscription and may borrow funds in any form in accordance with the law. The Company may grant any assistance, loan, advance or guarantee to the companies in which it has a direct and substantial participating interest.

The Company shall not carry on any industrial activity of its own nor maintain a commercial establishment open to the public.

Any activity carried on by the Company may be carried out directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere, through its registered office or branches established in Luxembourg or elsewhere.

The Company has all such powers necessary to the accomplishment or development of its object, remaining, however, within the limits of the law of July 31st, 1929 on holding companies.

**Art. 3.** The corporate capital is set at one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) francs, divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of fifty (50.-) LUF each.

The authorized capital is fixed at six billion (6,000,000,000.-) francs, divided into one hundred and twenty million (120,000,000) shares having a par value of fifty (50.-) francs each.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of this deed in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations for any authorized shares which have not yet been subscribed to and which the Board of Directors has not agreed upon to any confirmed subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions to such shares.

The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action; the Board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital, the Board of Directors of the Company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

**Art. 4.** The shares shall be bearer or registered shares, at the shareholder's option.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of incorporation.

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the general meeting.

The Company is bound either by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of the Managing Director.

**Art. 7.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 8.** The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 9.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Thursday of April at 2.30 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

**Art. 10.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 11.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

**Art. 12.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

**Art. 13.** The law of August 10, 1915 on commercial companies and the law of July 31, 1929 on holding companies, both as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

#### *Transitory provisions*

1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 1996.

2) The first annual general meeting shall be held in 1997.

#### *Subscription and payment*

The above-named parties have subscribed to the shares as follows:

1) Mr Michel Kupfer, prenamed, twelve thousand five hundred shares . . . . .	12,500
2) Mr Ian Francis Burns, prenamed, twelve thousand five hundred shares . . . . .	12,500
Total: twenty-five thousand shares . . . . .	25,000

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) francs is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary, who expressly bears witness to it.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated about at seventy thousand (70,000.-) francs.

#### *Constitutive meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

a) Mr Michel Kupfer, company director, residing at 24, Carrier Nov, 66730 Campoussy, France,

b) Mr Ian Francis Burns, company director, residing in Celadon, Cumberhills Road, Duffield, Derbyshire, DE56 4AS, United Kingdom,

c) Mr James Houston, chartered accountant, residing at 35, Linden Lane, Kirby Muxloe, Leicester, LE9 2EE, United Kingdom.

3) The following has been appointed Auditor:

AUDIT ROYAL S.A., a company with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2001.

5) In accordance with Article 60 of the law on commercial companies and with Article 6 of the Article of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect among its members a Managing Director who may have all powers to validly bind the Company by his sole signature.

6) The Company shall have its registered office in L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Michel Kupfer, administrateur de sociétés, demeurant au 24 Carrier Nov, 66730 Campoussy, France;

2) Monsieur Ian Francis Burns, administrateur de sociétés, demeurant à Celadon, Cumberhills Road, Duffield, Derbyshire, DE56 4AS, Royaume-Uni;

tous deux ici représentés par Monsieur Gianni Di Bari, demeurant à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen;

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 6 novembre 1995,

lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de KB SECURITIES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et à la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter, de quelque façon que ce soit, conformément à la loi. La Société peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe et substantielle.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de cinquante (50,-) francs chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à six milliards (6.000.000.000,-) de francs, divisé en cent vingt millions (120.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinquante (50,-) francs chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes. Le Conseil est également autorisé à et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au

moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

**Art. 4.** Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois d'avril à quatorze heures trente à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1997.

*Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Michel Kupfer, préqualifié, douze mille cinq cents actions . . . . .	12.500
2) Monsieur Ian Francis Burns, préqualifié, douze mille cinq cents actions . . . . .	<u>12.500</u>
Total: vingt-cinq mille actions . . . . .	25.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille (70.000,-) francs luxembourgeois.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, par leur mandataire, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Michel Kupfer, administrateur de sociétés, demeurant au 24 Carrier Nov, 66730 Campoussy, France,
  - b) Monsieur Ian Francis Burns, administrateur de sociétés, demeurant à Celadon, Cumberhills road, Duffield, Derbyshire, DE56 4AS Royaume-Uni,
  - c) Monsieur James Houston, expert-comptable, demeurant au 35, Linden Lane, Kirby Muxloe, Leicester, LE9 2EE Royaume-Uni.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:  
AUDIT ROYAL S.A., société anonyme ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 4) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour élire en son sein un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature pour toutes les affaires relatives à la gestion journalière.

6) Le siège social de la Société est fixé à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Di Bari, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 88S, fol. 14, case 11. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(00007/230/332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**IRLUX INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 39.943.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IRLUX INVEST S.A., avec siège social à Livange, constituée suivant acte notarié en date du 27 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 387 du 8 septembre 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mohammad Hossein Ehdiaie, ingénieur civil, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Maryam Akbarieh, femme d'affaires, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Behzad Eghtesad, ingénieur civil, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social de Livange à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Livange à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg.»

**Suit la traduction française:**

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.H. Ehdiaie, M. Akbarieh, B. Eghtesad, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1995, vol. 87S, fol. 57, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 décembre 1995.

G. Lecuit.

(00078/220/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**IRLUX INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 39.943.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 décembre 1995.

G. Lecuit.

(00079/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**EUROPEAN NETWORK FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.061.

Suite à la démission du Dr Andreas Spahni de son mandat d'administrateur, le conseil d'administration de EUROPEAN NETWORK FUND MANAGEMENT COMPANY se compose dès à présent comme suit:

Président: Heinz Hofmann, Zurich;

Vice-président: Herbert Kahlich, Zurich;

Administrateur: Germain Trichies, Luxembourg;

Administrateur-délégué: Raymond Melchers, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme  
EUROPEAN NETWORK FUND  
MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

(00062/736/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**DYNAMIC ENHANCED FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 49.227.

Suite à la démission du Dr Andreas Spahni de son mandat d'administrateur et de la nomination de Monsieur Herbert Kahlich, le conseil d'administration de DYNAMIC ENHANCED FUND MANAGEMENT COMPANY se compose dès à présent comme suit:

Président: Heinz Hofmann, Zurich;  
Vice-président: Herbert Kahlich, Zurich;  
Administrateur: Germain Trichies Luxembourg;  
Administrateur-délégué: Raymond Melchers, Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme  
DYNAMIC ENHANCED FUND  
MANAGEMENT COMPANY  
R. Melchers  
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00057/736/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**EUROPE INNOVATION FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 34.669.

Suite à la démission du Dr Andreas Spahni de son mandat d'administrateur et de la nomination de Monsieur Herbert Kahlich, le conseil d'administration de EUROPE INNOVATION FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. se compose dès à présent comme suit:

Président: Heinz Hofmann, Zurich;  
Vice-président: Herbert Kahlich, Zurich;  
Administrateurs: Toshio Yokayama, Tokyo;  
Germain Trichies, Luxembourg;  
Administrateur-délégué: Raymond Melchers, Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme  
EUROPE INNOVATION FUND  
MANAGEMENT COMPANY S.A.  
R. Melchers  
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00060/736/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**EUROPEAN INFORMATICS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Steinfort.  
R. C. Luxembourg B 39.772.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 décembre 1995.

Pour extrait conforme  
P. Lux

(00061/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**EURO-POLY-MENUISERIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 116, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 46.019.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 88, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 décembre 1995.

FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER  
Signature

(00063/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**HADAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 28.924.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Mohammad Hossein Ehdaié, ingénieur civil, demeurant à Luxembourg;
2. Madame Maryam Akbarieh, femme d'affaires, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, en leurs qualités de seuls associés de la société HADAN, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à Livange, constituée suivant acte notarié du 23 septembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 327 du 13 décembre 1988, et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié du 4 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 249 du 27 mai 1993,

ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société, à laquelle ils se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Livange à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, de sorte que l'article 2, 1<sup>ère</sup> phrase, est modifié comme suit:

«**Art. 2. 1<sup>ère</sup> phrase.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. H. Ehdaié, M. Akbarieh, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1995, vol. 87S, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 décembre 1995.

G. Lecuit.

(00070/220/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**HADAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 28.924.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 décembre 1995.

G. Lecuit.

(00071/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**IMPRIMERIE DE L'EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.968.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMPRIMERIE DE L'EUROPE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Charles Michels, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 1960, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 40 du 25 juillet 1960.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alessandro Riccardi, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Florence Krieb, employée privée, demeurant à Noertzange.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modification de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet tout ce qui a rapport à l'imprimerie, la confection et la distribution d'imprimés, brochures et rapports, d'informations, publicitaires et autres, ainsi que l'édition et la distribution de journaux, hebdomadaires, mensuels, revues, etc. sur support papier que sur tout autre support (électronique, disque optique compact, etc.).

La société pourra en outre s'intéresser, sous n'importe quelle forme, à toutes entreprises ou opérations connexes à son objet social ou principal ou de nature à favoriser celui-ci.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet tout ce qui a rapport à l'imprimerie, la confection et la distribution d'imprimés, brochures et rapports, d'informations, publicitaires et autres, ainsi que l'édition et la distribution de journaux, hebdomadaires, mensuels, revues, etc. tant sur support papier que sur tout autre support (électronique, disque optique compact, etc.).

La société pourra en outre s'intéresser, sous n'importe quelle forme, à toutes entreprises ou opérations connexes à son objet social ou principal ou de nature à favoriser celui-ci.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Riccardi, S. Schieres, F. Krebs, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1995, vol. 86S, fol. 73, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

C. Hellinckx.

(00075/215/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**HAWK FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 49.646.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1996.

E. Trivisani

D. Bosje

*Administrateur*

*Administrateur*

(00072/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**HAWK FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 49.646.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme HAWK FINANCE S.A., tenue à Luxembourg, le 21 décembre 1995, que:

- les comptes annuels au 31 décembre 1994 ont été approuvés, et la perte de l'exercice a été reportée à nouveau;
- décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

(00073/729/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**IMMOBILIERE DE CHERET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 40.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

(00074/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**INDA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 19.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

(00076/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**I.B.C.O., INTERNATIONAL BROADCASTING COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 11.599.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le huit décembre, à 11.00 heures.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, intervenant en remplacement de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, empêché, à qui restera la minute.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société INTERNATIONAL BROADCASTING COMPANY (I.B.C.O.), société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 11.599, société constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, à l'époque notaire de résidence à Pétange, en date du 22 novembre 1973, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 25 du 7 février 1974. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 10 septembre 1976, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 232 du 25 octobre 1976 et en date du 4 juillet 1977, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 233 du 17 octobre 1977.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Robert Roderich, administrateur de sociétés, demeurant à Bridel.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs:

a) Monsieur Raymond Molling, administrateur de sociétés, demeurant à Weiler-la-Tour;

b) Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à Bascharage.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Marianne Thill, employée privée, demeurant à Platen.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 1995, l'Assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

II. Que les actionnaires de la société ont été convoqués en deuxième Assemblée générale extraordinaire en vue de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

2) Dissolution de la société.

3) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et définition de ses ou de leurs pouvoirs.

4) Divers.

III. Que la présente Assemblée générale a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés comme suit:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 570 du 8 novembre 1995 et N° 596 du 23 novembre 1995;

b) au Journal quotidien «Letzebuurger Journal», éditions des 8 et 23 novembre 1995;

c) au Journal quotidien «Luxemburger Wort», éditions des 8 et 23 novembre 1995.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés sur le bureau de l'Assemblée.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée générale et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents et par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte les pouvoirs des actionnaires représentés.

V. Qu'il résulte de la liste de présence dressée à l'ouverture de la présente Assemblée que sur un total de cinq mille (5.000) actions de nominal mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), quatre (4) actions sont dûment représentées à la présente Assemblée.

VI. Que les décisions sur l'ordre du jour seront prises, quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

L'Assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de son Président, a abordé son ordre du jour et après délibération, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat, qui prend fin avec l'Assemblée de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Robert Roderich, prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, et en particulier ceux prévus aux articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée générale dans les cas où elle est requise, même dans les cas prévus à l'article 145 de la loi.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisie, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tout ou partie de ses pouvoirs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Les frais incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés à la somme de vingt mille francs luxembourgeois.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Roderich, R. Molling, N. Becker, M. Thill, A. Weber.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 1995, vol. 820, fol. 78, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 décembre 1995.

G. d'Huart.

(00077/207/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**J.P. MORGAN FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 25.149.

The annual general meeting of shareholders held on April 28, 1995 has taken the following decisions:

1) it has distributed the balance as follows:

– profit for financial year . . . . .	USD	10,028
– legal reserve (5 %) . . . . .	USD	(502)
– profit brought forward . . . . .	USD	12,325
	USD	21,851

2) it has renewed the mandate of the directors, Messrs Ch. M. Jacobs, R. Reckinger, J.J. Vale and B. Vierin for a period of one year and it has also renewed the mandate of the Statutory Auditor, PRICE WATERHOUSE S.A., Luxembourg, for the same period of one year.

*For J.P. MORGAN FUND SERVICES S.A.*

*Société Anonyme*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

*Société Anonyme*

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 474, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(00080/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**LANG FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6734 Grevenmacher, 9A, rue Gruewereck.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Nico Lang, maître-plafonneur-façadier, demeurant à Grevenmacher, 9A, rue Gruewereck;

2) Monsieur Eugène Lang, plafonneur-façadier, demeurant à Machtum, 10, rue Knupp.

Lesquels comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LANG FRERES, S.à r.l., ayant son siège social à L-6840 Machtum, 10, rue Knupp,

constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 14 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 151 du 4 juin 1988.

Lesquels comparants ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société LANG FRERES, S.à r.l., de L-6840 Machtum, 10, rue Knupp, à L-6734 Grevenmacher, 9A, rue Gruewereck.

*Deuxième résolution*

En conformité avec la résolution ci-avant prise, les associés décident de modifier l'article deux des statuts de la société à responsabilité limitée LANG FRERES, S.à r.l., pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Grevenmacher.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

*Frais*

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Lang, E. Lang, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 1995, vol. 497, fol. 11, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 27 décembre 1995.

J. Gloden.

(00085/213/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

---

**LANG FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6734 Grevenmacher, 9A, rue Gruewereck.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 2 janvier 1996.

J. Gloden.

(00086/213/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

---

**KAFAG INTERNATIONAL PORTFOLIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 40.107.

Suite à la démission du Dr Andreas Spahni de son mandat d'administrateur, le conseil d'administration de KAFAG INTERNATIONAL PORTFOLIO S.A. se compose dès à présent comme suit:

Président: Heinz Hofmann, Zurich;

Vice-président: Herbert Kahlich, Zurich;

Administrateur: Klaus Bissmann, Zurich;

Administrateur-délégué: Raymond Melchers, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme

KAFAG INTERNATIONAL

PORTFOLIO S.A.

R. Melchers

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

(00081/736/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

---

**LUXIMMOMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.522.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 1995.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE A. SCHILTZ

Signature

(00089/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

---

**LUXIMMOMAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.522.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire de la société LUXIMMOMAT S.A., tenue en date du 6 avril 1995 à Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, que:

Monsieur Aloyse Scholtes, demeurant à L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz, a été nommé administrateur en remplacement de Madame Maria Van den Broeck-Van Veldhoven, demeurant à B-2500 Lier, Berlaarsesteenweg 88, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
LUXIMMOMAT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00090/549/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**KAFAG INTERNATIONAL SHORT TERM FUND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 42.060.

Suite à la démission du Dr Andreas Spahni de son mandat d'administrateur, le conseil d'administration de KAFAG INTERNATIONAL SHORT TERM FUND S.A. se compose dès à présent comme suit:

Président: Heinz Hofmann, Zurich;  
Vice-président: Herbert Kahlich, Zurich;  
Administrateur: Klaus Bissmann, Zurich;  
Administrateur-délégué: Raymond Melchers, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Certifié sincère et conforme  
KAFAG INTERNATIONAL  
SHORT TERM FUND S.A.

R. Melchers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00082/736/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**MALCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

## DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MALCO HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 25 juin 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 144 du 22 août 1973 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mai 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 186 du 28 juin 1985.

L'assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, demeurant à Belvaux,

qui désigne comme secrétaire, Madame Viviane Bruno, employée de banque, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Simone Wallers, employée de banque, demeurant à Bettembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence qu'un actionnaire détenant trois mille deux cents (3.200) actions ordinaires et quatre mille huit cents (4.800) actions privilégiées représentant l'intégralité du capital social, est dûment représenté à la présente assemblée.

II.- Que la liste de présence et la procuration de l'actionnaire unique resteront annexées aux présentes.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

1) Elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

2) L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.  
 3) L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

4) Partant, l'assemblée constate que la liquidation de la société est à considérer comme achevée et la société comme définitivement clôturée et liquidée.

5) Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

6) Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 2, boulevard Royal.

7) Le registre des actions est arrêté en présence du notaire soussigné.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Baumann, V. Bruno, S. Wallers, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 87S, fol. 70, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

F. Baden.

(00091/200/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**LUXEMBOURG MULTI INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme,  
 (anc. LAND DEVELOPMENT ASSOCIATES (LDA) S.A.).**

Siège social: L-7334 Heisdorf, 27, rue des Sources.

R. C. Luxembourg B 30.957.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAND DEVELOPMENT ASSOCIATES (LDA) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 344 du 23 novembre 1989.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Ali Aynetchi, homme d'affaires, demeurant à Heisdorf, qui désigne comme secrétaire, Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Guita Sepehrdad, sans état, demeurant à Heisdorf.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social et modification afférente de l'article 3 des statuts.  
 2. Changement de la dénomination sociale en LUXEMBOURG MULTI INVESTMENT GROUP S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3. Transfert du siège social de Luxembourg à L-7334 Heisdorf, 27, rue des Sources et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du Jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la vente et la gestion d'immeubles.

La société a en outre pour objet l'importation et l'exportation de toutes marchandises, y compris les vêtements, les accessoires, le chocolat, les tapis, les articles d'art et l'emballage.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en LUXEMBOURG MULTI INVESTMENT GROUP S.A., de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination LUXEMBOURG MULTI INVESTMENT GROUP S.A.»

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-7334 Heisdorf, 27, rue des Sources, de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Steinsel.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Ali Aynetchi, prénommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Aynetchi, A. Braquet, G. Sepehrdad, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 87S, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 décembre 1995.

G. Lecuit.

(00083/220/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

### LUXEMBOURG MULTI INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7334 Heisdorf, 27, rue des Sources.

R. C. Luxembourg B 30.957.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 décembre 1995.

G. Lecuit.

(00084/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

### MARILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.531.

#### DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le trente novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

– Monsieur Fransesco Fresi, directeur honoraire de la Commission des Communautés Européennes, demeurant à B-1150 Bruxelles, 147, avenue de Tervueren, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 novembre 1995, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée MARILUX, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

– La société à responsabilité limitée MARILUX, S.à r.l., prénommée, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 41.531, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> octobre

1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 622 du 28 décembre 1992. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire le 28 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 423 du 28 octobre 1994.

– Le capital social est fixé à huit cent mille francs luxembourgeois (800.000,- LUF), divisé en huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

– Monsieur Fransesco Fresi, prénommé, est devenu propriétaire des huit cents (800) parts sociales dont il s'agit et il a décidé de dissoudre et de liquider la société, celle-ci ayant cessé toute activité.

– Par la présente, il prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

– L'associé unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'associé unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

– Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

– Décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

– Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social à Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1995, vol. 87S, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1995.

F. Baden.

(00092/200/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

### **LISSA LUXEMBOURG INFORMATION SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard Prince Félix.

R. C. Luxembourg B 26.622.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1995.

P. Lux.

(00088/698/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

### **MARKETING AND RESEARCH INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2016 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Fabienne Danilevies, ingénieur commercial, demeurant à B-4121 Neupré;

2.- Madame Christelle Herreman, gérante de sociétés, demeurant à CH-1615 Bossonnens, route de Granges.

Lesquelles comparantes ont déclaré être les seules associées de la société à responsabilité limitée MARKETING AND RESEARCH INTERNATIONAL, S. à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 8 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 447 du 10 novembre 1994.

Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Madame Fabienne Danilevies, prénommée, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Madame Christelle Herreman, prénommée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Ceci exposé, les associées se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Madame Fabienne Danilevies, prénommée, déclare céder en toute propriété et avec toutes les garanties de fait et de droit, à Monsieur Marc Libon, employé, demeurant à CH-1615 Bossonnens, route de Granges, ici présent et ce acceptant, deux cent cinquante (250) parts sociales de la société à responsabilité limitée MARKETING AND RESEARCH INTERNATIONAL, S.à r.l., pour le prix de deux cent cinquante mille francs (frs 250.000,-).

La cédante met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées avec effet à ce jour, le cessionnaire déclarant parfaitement connaître la situation financière de la société.

Le prix stipulé a été payé par le cessionnaire entre les mains de la cédante déjà avant la signature des présentes, ce dont la cédante accorde au cessionnaire quittance et titre.

Ensuite, Madame Christelle Herreman, prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la société, a déclaré prendre connaissance de la cession intervenue, n'avoir entre ses mains ni opposition, ni empêchement susceptibles d'en arrêter l'effet, en conséquence, l'accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et dispenser le cessionnaire de toute signification.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la cession de parts intervenue, le deuxième alinéa de l'article six des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Madame Christelle Herreman, prénommée, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2.- Monsieur Marc Libon, prénommé, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Danilevies, C. Herreman, M. Libon, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1995, vol. 86S, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1995.

C. Hellinckx.

(00093/215/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

#### **MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 14.655.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 3, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le conseil d'administration*

H. de Graaf

*Administrateur*

(00095/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

#### **MEDICAL & NATURAL PRODUCTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.919.

#### DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société GRAHAM DEVELOPMENT LTD, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola, le 4 octobre 1995.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

– que la société MEDICAL AND NATURAL PRODUCTS, ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 17 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 76 du 6 mars 1992;

– que le capital social de la société MEDICAL & NATURAL PRODUCTS s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées;

– que la société GRAHAM DEVELOPMENT LTD, étant devenue seule propriétaire des mille deux cent cinquante (1.250) actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme MEDICAL & NATURAL PRODUCTS, celle-ci ayant cessé toute activité;

– que la société GRAHAM DEVELOPMENT LTD, agissant en sa qualité de liquidateur de la société MEDICAL & NATURAL PRODUCTS en tant qu'actionnaire unique, déclare que tout le passif de la société a été apuré et que la liquidation de la société est achevée, sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuellement subsistants;

– que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

– que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, BVI.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Felten, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 87S, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 décembre 1995.

G: Lecuit.

(00094/220/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

---

### **MJ MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 38.462.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 1995*

L'assemblée accepte le mandat de Monsieur Alexander Kahlki, demeurant à Luxembourg, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Michel Thill. Monsieur Kahlki terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 19 juillet 1995.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1995, vol. 469, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Müller.

(00097/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

---

### **MJ MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 38.462.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 1995*

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Nathalie Thill-Tempels, demeurant à B-Arlon, en tant que commissaire aux comptes, ainsi que celle de Monsieur Michel Thill, demeurant à B-Arlon, en tant qu'administrateur-délégué.

Est nommée nouveau commissaire aux comptes:

Madame Colette Reuter, demeurant à Luxembourg;

Madame Reuter terminera le mandat du commissaire sortant.

Luxembourg, le 18 avril 1995.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1995, vol. 467, fol. 69, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(00098/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

---

### **METROPOLITAN FINANCE S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.319.

#### DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme METROPOLITAN FINANCE S.A.H., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28.319, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 246 du 16 septembre 1988 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 451 du 3 décembre 1991.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 1995.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant à Etalle,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon.  
L'Assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Nicole Moiny, employée privée, demeurant à Bleid.  
Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du 29 novembre 1995.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 novembre 1995, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant à Burden,  
et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Guy Glesener de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme METROPOLITAN FINANCE S.A.H. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cambron, S. Ortwerth, N. Moiny, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1995, vol. 87S, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

F. Baden.

(00096/200/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

**HORIZON, HORIZON SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8253 Mamer, 15, rue des Merisiers.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le premier décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société HORIZON SYSTEMS LTD, ayant son siège social à Hong Kong, ici représentée par son directeur, Monsieur René Heymans, ingénieur civil, demeurant à Mamer, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hong Kong, le 25 novembre 1995, laquelle restera annexée aux présentes;

2) Monsieur René Heymans, prénommé, en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HORIZON SYSTEMS S.A., en abrégé HORIZON.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Mamer.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet principal d'offrir des services de consultance en ingénierie informatique auprès des banques et institutions financières ainsi que de développer, produire, vendre et supporter des packages software destinés au monde bancaire et à toutes autres institutions financières.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq francs luxembourgeois (125,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commencera le premier octobre et finira le trente septembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société, régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de janvier à onze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente septembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société HORIZON SYSTEMS LTD, prénommée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . .	9.999
2) Monsieur René Heymans, prénommé, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: dix mille actions . . . . .	10.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Les parties comparantes déclarent évaluer le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur René Heymans, ingénieur civil, demeurant à Mamer,
- b) Madame Olivia Pang Lai-yuk, directeur, demeurant à Hong Kong,
- c) Madame Catherine Brack, sans profession, demeurant à Mamer.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur René Heymans, ingénieur civil, demeurant à Mamer.

4) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille un.

5) Le siège social est fixé à L-8253 Mamer, 15, rue des Merisiers.

6) L'Assemblée délègue la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à Monsieur René Heymans, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Heymans, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 87S, fol. 59, case 8. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

F. Baden.

(00005/200/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.